

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de Muret

MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-LEZE

Canton d'Auterive

31870

Téléphone : 05.61.08.71.22

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(art. L2121-10. du code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BEAUMONT-SUR-LEZE se réunira, salle des ARCADES, en séance ordinaire le :

MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 à 20H30

OBJET DE LA REUNION

Séance du 28/06/2023 - Approbation du procès-verbal

- 1) SMIVAL : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage**
- 2) Réfection toiture au cimetière des animaux - demande de subvention**
- 3) Acquisition d'une tondeuse frontale – demande de subvention**
- 4) Acquisition matériel motoculture – demande de subvention**
- 5) Aide au MAROC**

Questions diverses

- **Point sur l'éventuelle adhésion au(x) contrat(s) SANTE/PREVOYANCE auprès du CDG31**
- **Lancement du projet de construction d'une nouvelle cantine scolaire**

Fait à Beaumont sur Lèze, le 22/09/2023

Le Maire

Date de convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des ARCADES.

Présents :

MM. CARTÉ, ALLANO, BRAYE, SOUM, GAI, BLANCHOT, CALMES, BENECH, BECOURT (arrivé à 20H36, n'ayant pas pu prendre part au vote), Mmes CAMPAGNE-ARMAING, RIBET, LESCAT, MARTI, PRATS (arrivée à 20H36, n'ayant pas pu prendre part au vote),

Excusée :

Mme DELGAY qui a donné procuration à Mme CAMPAGNE-ARMAING

Absents :

MM. DURAND, HERNANDEZ, Mme DEJEAN,

Secrétaire de séance : Martial ALLANO

Marie-Claire BRANCO, secrétaire générale, assistait à la séance.

* * *

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

* * *

Délibération n°23-6/1 - SMIVAL : CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
--

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs foyers d'Ailante sont recensés sur les berges de la Lèze. Cette espèce envahissante appauvrit les écosystèmes et fragilise les berges.

Le SMIVAL propose de réaliser un chantier expérimental d'éradication de l'Ailante à Beaumont sur Lèze situé sur les berges du stade communal.

Pour ce faire, la commune doit confier au SMIVAL, par le biais d'une convention, un mandat à titre gratuit pour réaliser en son nom et sous son contrôle, un chantier d'éradication de l'Ailante.

Monsieur le Maire communique aux membres de l'assemblée la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en question.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer en son nom ladite convention.

* * *

Par besoin d'éléments complémentaires, Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour, le point relatif à la réfection de la toiture au cimetière des animaux.

* * *

Délibération n°23-6/2 – ACQUISITION DE MATERIEL AU SERVICE TECHNIQUE (TONDEUSE FRONTALE)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, pour une meilleure qualité de travail et des raisons de commodité, il convient de se doter d'une tondeuse frontale attelage 3 points pour le service technique.

En effet, ce type d'appareil permet de manœuvrer sans difficulté et servira essentiellement pour l'entretien du terrain de foot.

Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle de la société **Ets Louis GAY S.A.S** pour un montant de **11 000.00 € HT soit 13 200.00 € TTC**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise **Ets Louis GAY S.A.S** pour une tondeuse frontale attelage 3 points au service technique, pour un montant de **11 000.00 € HT soit 13 200.00 € TTC**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande et à demander une subvention en son nom, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Délibération n°23-6/3 – ACQUISITION DE MATERIEL DE MOTOCULTURE POUR LE SERVICE TECHNIQUE (TONDEUSE ET ROTOFIL)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le matériel actuel de motoculture du service technique est usé et usagé. Aussi, il convient de se doter de nouveaux matériels.

Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle de la société **PICARD MOTOCULTURE** :

- une tondeuse d'un montant de **813.27 € HT soit 975.92 € TTC**.
- un couteau-taillis (rotofil) d'un montant de **600.60 € HT soit 720.72 € TTC**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise **PICARD MOTOCULTURE** pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse et d'un couteau-taillis pour un montant total de **1 413.87 € HT soit 1 696.64 € TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande et à demander une subvention en son nom, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Délibération n°23-6/4 – AIDE AU MAROC

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe le Maroc, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de BEAUMONT SUR LEZE tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain. La commune de BEAUMONT SUR LEZE souhaite prendre sa part, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme, en faisant un don d'un montant de **300.00€** au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (**FACECO**) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce le Maroc ;

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve **le don de 300.00€ au FACECO – aide à la population du Maroc** et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs BLANCHOT et CALMES ont déposé par écrit, les deux questions suivantes :

- 1) *« Lors du point d'information fait par la gendarmerie lors du conseil municipal du 31 mai à propos de vidéo-surveillance il a été dit qu'un audit serait remis à la mairie fin juin. A t'il été remis? et si oui quelles en sont les conclusions? Éventuellement, pouvons-nous en avoir connaissance? Merci ».*

Monsieur le Maire expose qu'un audit lui a effectivement été transmis accompagné d'un avertissement sur la confidentialité de son contenu. En effet il est stipulé que *« le présent document est strictement confidentiel. Il ne peut être mis à la disposition du public, par quelque moyen que ce soit, en tout ou partie ».*

Or, le Conseil Municipal étant une séance publique, il ne peut délivrer les informations de ce document. Pour autant, il va se renseigner pour savoir ce qui peut être communiqué et en informera les membres du conseil.

- 2) *« Lors du conseil, municipal du 16 mars a été votée la délibération 23-2/7 qui dans son article premier prévoit que le conseil vous donne délégation pour conclusion et révision du louage de choses pour une durée inférieure à 12 ans. Dans son article 2 cette délibération prévoit que le maire doit rendre compte à chaque séance du conseil municipal les décisions qu'il a prises en application des délégations qu'il a reçu (Article L2122-23 du CGCT). Le bâtiment rénové en vue de le louer est terminée et à priori il y a des occupants. Pouvez-vous nous le confirmer et nous donner les détails de cette location : DPE, montant du loyer, durée du bail. »*

Monsieur le Maire rappelle que ces informations peuvent être communiquées dans le trimestre.

En ce qui concerne le logement place des anciennes écoles, celui-ci est classé en E, d'après le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). La location a débuté au 01/09/2023. Le loyer mensuel est de 550€ hors charges et 565€ avec charges. La durée du bail est de 6 ans.

Monsieur le Maire fait part également de la location du garage au 01/08/2023 pour loyer mensuel de 70€ avec charges.

Monsieur BLANCHOT le remercie pour cette réponse.

Monsieur le Maire présente, à son tour, les deux prochains points :

3) Point sur l'éventuelle adhésion au(x) contrat(s) SANTE/PREVOYANCE auprès du CDG31

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré fin d'année dernière, pour participer à la mise en concurrence, organisée par le CENTRE DE GESTION 31, relative à la protection sociale complémentaire (SANTE/PREVOYANCE). Deux mutuelles avaient été désignées : la MNT pour la santé et TERRITORIA pour la prévoyance. Suite à cela, les agents communaux ont été consultés pour savoir si ces contrats groupes étaient susceptibles de les intéresser. Il en ressort qu'un seul agent était intéressé par le contrat groupe prévoyance uniquement. Il s'avère en effet, que la grande majorité des agents préfèrent conserver leurs mutuelles individuelles. Aussi, il convient de ne pas donner suite à ces propositions et de continuer le système actuel de participation à la protection sociale.

4) Lancement du projet de construction d'une nouvelle cantine scolaire.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'après observation et analyse, il ressort que les effectifs de l'école de Beaumont sur Lèze sont en augmentation constante. Face à cette progression régulière, il semble essentiel de lancer une consultation pour la construction d'une nouvelle cantine scolaire, afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions.

Monsieur ALLANO rappelle que les commissions travaux et CAO sont conviées à l'ouverture des plis vendredi 29 septembre concernant la maîtrise d'œuvre. Il s'agit d'une consultation restreinte où seuls 3 candidats seront invités à remettre une offre ainsi qu'un mémoire d'intentions.

Monsieur CALMES demande à ce que lui soit communiqué le cahier des charges.

Mme BRANCO, secrétaire générale, lui répond que le cahier des charges lui sera envoyé par mail ainsi que le règlement de consultation.

Monsieur le Maire, termine en relatant le rendez-vous à la Sous-Préfecture concernant la problématique ALAE/ALSH.

Il semblerait qu'une solution soit en voie d'être trouvée pour que le bâtiment puisse rouvrir après les vacances de Toussaint concernant la compétence ALAE.

Il invite tout le monde à rester prudent et à attendre qu'un accord soit signé de chaque partie.

* * *

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 20H47

Délibération n°	Objet :
23-6/1	SMIVAL : CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
23-6/2	ACQUISITION DE MATERIEL AU SERVICE TECHNIQUE (TONDEUSE FRONTALE)
23-6/3	ACQUISITION DE MATERIEL DE MOTOCULTURE POUR LE SERVICE TECHNIQUE (TONDEUSE ET ROTOFIL)
23-6/4	AIDE AU MAROC

Olivier CARTÉ

Mairie

Martial ALLANO

Secrétaire de Séance